

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 08 septembre 2014

Le lundi 8 septembre 2014 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 1^{er} septembre 2014, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, PANAR Michel, DIOGO Jean.

Mmes SALOMON Josiane, GIRAULT Stéphanie, QUERON Séverine.

Absent excusé : M. BERTRAND Olivier.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du CR du dernier conseil municipal.

1 - Désignation de deux propriétaires fonciers pour l'association foncière (AFAF) :

Le conseil a élu, à l'unanimité, Paul Gros et Jean-Michel Meunier.

2 - Demande d'une subvention parlementaire pour travaux à l'église:

Les différents travaux à réaliser sont :

- Eclairage et mise en valeur des chapiteaux - Ets Sylvestre 7 350,00 € HT

- Fenêtres de la sacristie - Crémoux Laurent 3 840,56 € HT

- Banc d'œuvre - CMS 795,00 € HT

- Bas-relief à poser - Pierre Concept 165,24 € HT

Montant des travaux 12 150,80 € HT, TVA à 20% soit 2 430,16 €,

Montant total de 14 580,96 € TTC.

L'association « Les Amis de l'Eglise Notre-Dame de Courcôme » est d'accord pour passer une convention avec la commune (comme cela a été fait pour les travaux de rénovation des cloches). M. le maire est mandaté par le conseil, à l'unanimité, pour déposer un dossier de demande de subvention parlementaire.

3 - Demande de subvention FST travaux bâtiments :

Malgré le transfert de la compétence scolaire à la CDC Val de Charente, il est urgent que la commune de Courcôme mette hors d'eau le bâtiment commun à l'école et la mairie. L'architecte Poirier-Bordage ne sera pas mandaté pour ce dossier.

Décision validée à l'unanimité, et mandat donné à M. le Maire pour demander une subvention FST auprès de RFF pour une aide à hauteur de 80 % du HT.

4 - Décision modificative budgétaire : travaux suite à sinistre :

Groupama vient de verser à la commune une partie des finances nécessaires à la réparation des bâtiments ayant souffert suite aux intempéries. Nous devons donc ouvrir des crédits supplémentaires au budget 2014. Ainsi la dépense de 21 342,00 € sera créditée au C/61522 à la section de fonctionnement, la recette attendue d'un montant de 19 193,00 € au C/7788.

Pour équilibrer la prévision, il reste à prélever sur le compte des dépenses imprévues la somme de 2 149,00 € (montant correspondant à la franchise et à la vétusté). La TVA ne pourra pas être récupérée sur cette opération puisqu'il s'agit de travaux de réparation relevant du fonctionnement et non de travaux d'amélioration qui relèvent de l'investissement. Cette décision modification budgétaire est votée à l'unanimité.

5 - Projet d'acquisition d'une partie de la propriété de M. Foucher Louis :

La commune devrait se porter acquéreur de la partie près de l'église, avec la tour. Les conciliations sont en cours. Le Maire est mandaté à l'unanimité afin de mener les négociations.

6 - Questions diverses :

➤ Délibération pour le renouvellement de la convention médecine du travail avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : OK à l'unanimité.

➤ Délibération CDC Val de Charente sur la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire : pas de voirie prise en compte sur Courcôme, refus à l'unanimité.

➤ Abris-bus : voir avec le Conseil Général afin de déplacer l'arrêt du matin face à la mairie vers la place près du Gensac. En cas d'acceptation mise en place d'un abri bus sur la place.

➤ Divers devis :

Un aspirateur pour la salle socio-culturelle : OK à hauteur de 300,00 € TTC

Souffleur à feuilles, devis présenté 476,10 € : OK

Ouverture d'un programme d'investissement « acquisition de matériel ».

Tracteur ISEKI, changement de l'embrayage, 1 154,05 € : OK

Electricité salle socio-culturelle : prise vidéo projecteur, commande de l'écran et ampoules : OK.

➤ Demande de modification de chemin par M. Guéret Pierre : suppression d'un chemin entre deux champs, en échange de cette suppression il s'engage à fournir un chemin en bordure du Bief et à l'entretenir. Il lui est demandé également de replanter une haie et de l'entretenir.

➤ Journées du patrimoine : jeux de piste entre la chapelle du cimetière et l'église, il faudra des volontaires pour des permanences à la mairie le samedi 20 et dimanche 21 septembre, le matin de 10 à 12h et l'après-midi de 14 à 18h.

➤ Formation fleurissement : Séverine Queron va essayer de se libérer afin de participer à une formation organisée par le Pays du Ruffécois à la Forêt de Tessé courant octobre.

➤ Atelier Paléo : la commune prend note du retrait de l'Amicale Charentaise Paléontologie Minéralogie de l'atelier Paléo et de la création de la nouvelle Association Charentaise de Géologie qui bénéficiera des mêmes conditions de prêt de l'atelier.

➤ 1^{er} octobre : réunion des associations du territoire de la CDC, salle socio-culturelle de Courcôme de 9h à 12h, présentation, déjeuner au « Gensac » (12,50 €), et débat l'après-midi.

➤ Mutualisation du nettoyage de l'école : à notre charge puis convention avec la CDC.

➤ Aménagement foncier, enquête publique : rappel pour la plantation d'une haie chemin de l'Outarde Canepetière et demande d'un chemin piéton le long du Bief : les discussions et négociations continuent avec COSEA.

➤ Devis pour des buis place de l'ancienne mare près du Gensac : 259,00€ HT à mandater dans l'opération budgétaire « aménagement de place ».

➤ Demande du Comité des Fêtes : mettre un frigo dans la cuisine de la salle des associations à usage multiple, OK à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23h45.